

COMMENT ACCOMPAGNER UN ALTERNANT ?

C'est avec un suivi régulier et un vrai partenariat École/ Entreprise que l'apprenti deviendra un bon professionnel. Ainsi le tuteur en entreprise, l'équipe carrière de l'ESCM et l'Alternant travailleront en proximité dans une relation tripartite.



45

UNE PÉRIODE D'ESSAI

Obligatoire et incompressible, cette période de 45 jours ne varie ni en fonction du diplôme préparé, de la durée du contrat ou de l'âge de l'apprenti. Seules les périodes où l'alternant est en formation pratique au sein de l'entreprise sont prises en compte, les périodes de formation théorique au sein de l'école sont exclues.

Chaque partie peut mettre fin au contrat d'apprentissage.



LE RÔLE DU TUTEUR

Le tuteur ou maître d'apprentissage a pour mission de contribuer dans l'entreprise à ce que son alternant acquière les compétences nécessaires à l'obtention de son diplôme.

En lien avec un professeur référent et l'équipe carrière de l'ESCM, le tuteur participe à l'évaluation de l'étudiant, il accueille, forme et guide son apprenti.



UNE COMMUNICATION CONTINUE

Deux rencontres minimum sont organisées entre le tuteur et l'équipe dédiée de l'ESCM dont une visite dans les locaux de l'entreprise ou en visio.

Des réunions de tuteurs permettent les partages d'expérience.

Par le biais de news letters régulières l'ESCM informe ses partenaires des évolutions et réglementations liées à l'Alternance.

L'équipe carrière est disponible à 100% pour les entreprises.



L'ÉCOLE DE COMMERCE
ALTERNANCE GARANTIE®